

Un subside de 25.000 € pour des caméras mobiles contre les incivilités

La Ville du Rœulx a reçu une subvention de 25.000 € pour l'acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique.

En 2021, la Ministre Tellier lançait un plan de subvention permettant l'acquisition par les villes wallonnes de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique. À ce titre, une enveloppe de près de 650.000 euros était libérée pour les villes et communes wallonnes qui rentraient un dossier à l'administration régionale (SPW Environnement). En ce début d'année, la commune s'est vue octroyer un subside de 25.000 euros. Depuis plusieurs années, le Collège communal tente de limiter

les dépôts sauvages sur l'entité rhodienne. : « Chaque jour, nos ouvriers de salubrité publique travaillent le long de nos voiries, cours d'eau ou espaces publics afin de ramasser les incivilités de certains citoyens. Et malgré ce travail formidable de chaque instant, nous constatons que cela n'arrête pas », explique D. Sauvage, Echevin de l'Environnement. Cette thématique a également été abordée dans les écoles de l'entité afin d'adopter les bons comportements et bonnes pratiques au quotidien. Un travail également mis en place avec l'aide de partenaires comme le « Contrat Rivière » lors de journées thématiques. Mais l'éducation n'est plus le seul mode d'action, précise la Ville. Cela fait plusieurs années maintenant qu'un réseau de caméras ur-

baines a été installé sur l'entité rhodienne. « Certaines infractions ont déjà été sanctionnées mais

nous voulons aller plus loin et ce subside le permettra. Compléter notre réseau actuel avec des camé-

ras mobiles est notre priorité. Nous voulons agir sur le principe du pollueur-payeur. Ce n'est plus

à notre collectivité de payer pour ces incivilités quotidiennes », conclut D. Sauvage. ■



Damien Sauvage veut augmenter la lutte contre les incivilités. © D.R.



Un subside de 25.000 € pour l'achat de caméras mobiles. © News